



L'ECHO MUNICIPAL

Janvier 2000

Sommaire

Le mot de Monsieur le Maire	p. 1 et 2	Infos Jeunes	p. 27
Les Conseils municipaux	p. 3 à 9	Chiens D'attaque	p. 28
Comptes rendus des commissions	p. 10 et 11	Page santé	p. 29
Histoire : le XX siècle	p. 12 à 15	Informations générales	p. 30 à 36
La vie des associations	p. 16 à 21	Etat civil	p. 37 et 38
Maison de retraite	p. 22 à 25	Publicité	p. 39
Page pratique	p. 26	Photo an 2000	p. 40

Rédaction, diffusion... Mairie des Ormes-sur-Voulzie, 77134. (Tél : 01 64 01 77 73).

Une partie des ORMES SUR VOULZIE avant la tempête du 26 décembre 1999.



LE MOT DU MAIRE.

Le mot du Maire peut, les circonstances obligent, parfois être mal interprété. Il est vrai qu'il ne supporte plus les critiques stériles.

Quatre semaines après la tempête du 26 décembre 1999, je me dois de répondre aux observations parfois très désagréables pour la municipalité que j'ai l'honneur de présider sous le contrôle des conseillers municipaux.

Donc, quelques mises aux points : Ce jour du 26 décembre 1999 après avoir pris connaissance des dégâts, deux maires-adjoints ont pris l'initiative de donner la priorité à la maison de retraite.

C'est l'occasion pour moi de rendre hommage aux deux maires-adjoints cités ci-dessus et à trois conseillers municipaux ainsi qu'à certains membres du Conseil d'administration de l'établissement et plusieurs bénévoles qui ont pris des initiatives remarquables et indispensables. Sans oublier le personnel de l'établissement qui n'a pas ménagé son travail et même ceux en vacances qui ont proposé leurs services ainsi que nos agents communaux qui ont répondu efficacement ce dimanche matin.

Même si certains se sont sentis inutiles, il faut comprendre que ce genre de catastrophe perturbe et incite uniquement à s'occuper des priorités.

A ce propos, il manquait le Maire, certaines personnes l'ont souligné, sans vouloir le justifier, il est à préciser que pour la première fois, il s'est permis avec sa famille quelques jours de vacances qu'il a écourtés lorsqu'il a pris connaissance des événements le dimanche dans la soirée. (Sans commentaire).

J'étais donc présent le lundi 27 décembre vers 17 heures 30. Ma première décision, le mardi matin fut de faire venir un groupe électrogène pour les pompes du château d'eau. La deuxième, prévoir des bouteilles d'eau qui ont été distribuées le mardi soir.

Quand au manque d'informations, encore souligné par certains, il faut savoir que la ligne téléphonique n'a été rétablie à la mairie que le mercredi matin.

D'autre part, il y avait d'autres priorités que nous avons assumées, notamment divers contacts avec les services de l'état et autres. (Encore sans commentaire).

*Personne à ma connaissance n'a vu les « critiqueurs » faire quoi que ce soit pour rendre service. Cela me paraît décevant et inquiétant.
(Une citation sur la critique).*

« Les esprits médiocres condamnent d'ordinaire tout ce qui passe à leur portée ».

La Rochefoucauld.

Je suis conscient, que l'éditorial du maire n'est pas le moment opportun pour régler des problèmes de critiques toujours d'actualité et liés à sa fonction, mais malgré tout, il fallait que je le souligne.

Comment également, ne pas parler de l'entraide spontanée et chaleureuse de la majorité des Ormois. (Prêts de groupe électrogènes, coupes d'arbres, aides aux réparations en tout genre, etc...) La liste est trop longue pour en faire un inventaire.

Un grand merci à vous tous pour cette solidarité qui me permet de préciser qu'elle fut très grande aux Ormes sur Vouizie, malgré mes remarques précédentes.

Je souhaite conclure sur ce chapitre, il y a tellement à dire, notamment sur les dégâts de nos parcelles boisées et nos peupleraies qui vont nous priver d'important revenus communaux.

Un exemple, nous avons prévu cette année 120 000 F de vente de peupliers. Bien entendu les prix ont chuté, on peut estimer à 20 années de travail et d'entretien pour rien. Mises à part d'éventuelles subventions de l'état, mais sincèrement je n'y crois pas, il faut savoir qu'il y a 69 départements en France déclarés en catastrophe naturelle.

C'est donc à nous de réfléchir pour l'avenir, surtout pour l'avenir de nos enfants .

*Après cette accalmie de quatre semaines, qui je l'espère aura fait prendre conscience de l'ampleur des dégâts, surtout pour ceux qui se sont plaints du manque d'électricité de deux jours, je constate que notre société doit pratiquement tout à l'E-D-F que l'on veut privatiser (**Europe oblige**). En attendant, je remercie cette entreprise **publique** pour son travail et sa compétence.*

La nouvelle année est avant tout, le moment de faire le bilan de l'année passée pour notre municipalité. En précisant qu'il n'y a pas de travaux spectaculaires, je reconnais que ce n'est pas une année exceptionnelle. (Quelques exemples).

Travaux reportés grande rue de Couture pour le mois d'avril, j'avais espéré que la première tranche serait terminée au mois d'octobre 1999. Il faut souligner que la subvention sera de 45 % au lieu de 30 %. (On ne peut pas tout avoir).

Acquisition des terrains S.N.C.F payés en septembre, mais l'acte n'est toujours pas signé. Ce qui bloque notre transaction de vente avec la S.A.G.E.P. (Ville de Paris).

Rénovation des piliers du clocher de l'église non prévue au budget, mais compte tenu de la tempête nous ne regrettons pas ces travaux. (Pensez au clocher de l'église de Mouy).

Réfection de la façade de la salle polyvalente, reportée au printemps.

Construction d'une nouvelle station d'épuration qui aura probablement un coût sur le prix de l'eau, qui me semble déjà excessif.

Et enfin, les tuyauteries d'assainissement de la route d'Everly sont détériorées, coût 400 000 F. (etc !...).

Peu importe, notre volonté de réussir reste entière et l'an 2000 doit concrétiser nos projets, vous pouvez compter sur notre ténacité.

Malgré mes propos, pas forcément encourageants, mais je vous dois la vérité, une dernière citation sur l'espérance en pensant à l'avenir.

« Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge ! » LA FONTAINE.

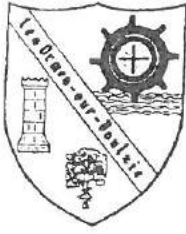
Un sincère remerciement pour madame la vice-présidente de la commission de l'information qui mérite tous nos compliments. Il m'appartient de le souligner !

Une respectueuse pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés en 1999, la liste est bien longue.

Je vous souhaite malgré tout, en associant les maires-adjoints, les conseillers municipaux et les agents communaux une bonne et heureuse année 2000, je vous prie de retenir que l'on ne peut mathématiquement avoir plus de problèmes dans une même année. Donc un espoir !

Mes meilleurs vœux pour cette année 2000.

G. VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 1999

Le Conseil municipal légalement convoqué le 18 octobre 1999, s'est réuni à la Mairie le 29 octobre 1999 à 20 heures sous la présidence de monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : M. MAURY Maurice, VERNET P., MAURY J., BOISSY C., SZKUDLAREK J.C., FRANCOIS P., CORGERON F., BACQUET D., LASSEAUX P., LEROY M.

Etaient absents : M. KLAINE D., MARIN J., MAGNEN P.

SECRETAIRE : Madame BOISSY Claudy.

COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

LAVOIR DU MOULIN D'OCLE :

Considérant que le lavoir de Moulin d'Ocle constitue une pièce importante du patrimoine historique de notre Commune,

Vu les dégradations qu'il a subies.

Vu le devis de l'entreprise MAURY Dominique de 29 284,09F TTC (24 282F HT),

Le Conseil municipal décide de faire procéder à des travaux de restauration. Il demande à cet effet le bénéfice d'une subvention du Conseil général de Seine et Marne.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION BUDGETAIRE :

Les instructions budgétaires M14 et M49 obligent dorénavant à rattacher les Intérêts Courus Non Echus à l'exercice comptable considéré.

En conséquence, il convient pour 1999 d'envisager une décision modificative aux budgets. Le Conseil vote les crédits suivants :

M14 Commune :

En dépenses : article 661 intérêts = 7455F (pris à l'article 6554)

M49 Eau :

En dépenses : article 661 intérêts = 7335F (pris à l'article 60)

M49 Assainissement :

En dépenses : article 661 intérêts = 3614F (pris à l'article 60)

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIQUE :

Le Conseil municipal décide que la dépense relative à la prestation d'installation de matériel informatique pour environ 2 500F par la Société N A T faisant partie de l'investissement réalisé précédemment doit être inscrite à l'article 2183 Dépenses Non Individualisées. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 99.

Adopté à l'unanimité

INDEMNITES AU TRESORIER :

Le Conseil vote à Monsieur LEGER Jean-François les indemnités de Conseil et de Budgets au taux réglementaire pour 1999 et les années suivantes.

(soit pour 1999 la somme de 2 341,11F net).

les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6225 du BP 99.

Adopté pour 10 voix pour, 1 contre.

PAYS BASSEE-MONTOIS :

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de la Commune de Donnemarie-Dontilly visant à adhérer au Syndicat intercommunal du Pays Bassée-Montois.

Adopté pour 10 voix pour, 1 contre.

CONVENTION DIALEGE EDF :

Monsieur VERNET expose la proposition de convention DIALEGE avec EDF.

En résumé : Un interlocuteur unique pour chaque partie.

Points de livraison regroupés.

Simplification au niveau des anomalies de relevés.

Regroupement des factures, simplification du traitement administratif.

Le Conseil municipal donne un avis favorable, le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir et toutes pièces s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur VERNET est désigné pour représenter la Commune auprès de l'EDF.

Adopté à 10 voix, 1 abstention.

POS. CONCERTATION PREALABLE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que suivant l'article L.300.2 de Code de l'Urbanisme, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone lors d'une modification, d'une révision de P.O.S. ou la création d'une Z.A.C., doit être précédée d'une concertation avec les habitants, associations, représentants de la profession agricole et toutes personnes concernées.

Que la concertation préalable est principalement rendue nécessaire par l'ouverture à l'urbanisation d'une partie des zones II NA du P.O.S. initial (d'urbanisation différée), pour un reclassement en zone UB, constructible.

Que, par ailleurs, cette obligation légale représente, pour la Municipalité, une opportunité souhaitable pour présenter à la population l'essentiel des nouvelles dispositions envisagées à l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Pour ce faire, la Municipalité doit délibérer sur les objectifs poursuivis, la ou les zones considérées et les modalités de cette concertation.

Au terme des études, le Conseil Municipal en délibérera et le dossier du projet sera tenu à la disposition du public.

Considérant :

1) Que l'approbation du schéma directeur de Bassée-Montois, à la suite du nouveau schéma directeur régional, a permis de redéfinir les limites des zones constructibles, tant pour l'activité que pour le logement ou les équipements.

2) Que ces nouvelles données de l'aménagement communal, de même que l'évolution du droit de l'urbanisme, comme l'expérience de l'application du P.O.S. antérieur, rendent nécessaire l'actualisation de son document d'urbanisme.

La Municipalité a décidé, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 1998, de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

1) Une concertation sur ces objectifs associera les habitants et toutes les personnes concernées, pendant la durée de l'élaboration du projet.

2) Cette concertation s'effectuera suivant les modalités ci-après :

- **une réunion publique de présentation du projet de révision du P.O.S. se tiendra le lundi 22 novembre 1999, à 20 heures 30, à la Maison des Associations.**

- **un registre et un dossier de présentation seront tenus à la disposition du public pendant deux semaines, soit du 22 novembre 1999 au 04 décembre 1999.**

3) A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera.

4) Le dossier définitif fera alors l'objet d'une délibération du Conseil Municipal entérinant les éventuelles modifications et sera tenu à la disposition du public.

Adopté par 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

DDE, GRANDE RUE DE COUTURE :

Par délibération du 21 mai 1999, la commune des ORMES SUR VOULZIE a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de Seine et Marne pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation Grande Rue de Couture travaux d'aménagement de voirie et création de trottoirs.

Ce concours a été autorisé par M. le préfet, le 07 juillet 1999.

Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement de Seine et Marne propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 1 210 000,00F hors T.V.A., soit 184 463,31 euros, aux conditions économiques du mois d'avril 1999.

L'ouvrage fait partie du domaine de l'infrastructure. Il lui est affecté un degré de complexité de 2.

La Commune des ORMES SUR VOULZIE accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive.

Le taux de rémunération du service, tel qu'il résulte du barème défini à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 07 décembre 1979 est de 8.1800 %.

Le forfait de rémunération est donc égal à 98 978,00 F hors T.V.A., soit 119 367,47 F T.T.C., 18197,45 euros.

Adopté par 9 voix pour, 2 abstentions.

VENTE BROUYEUR :

Monsieur MAURY Maurice expose que l'ancien broyeur étant inutilisable sur le nouveau tracteur, il conviendrait de le sortir de l'inventaire et de le vendre.

Un client s'étant proposé pour 3 000F, le Conseil approuve cette proposition et cède pour la somme ci-dessus le broyeur à Mr ALMANZA Pascal.

La fourche de chargement avec ses accessoires étant dans le même cas, le Conseil décide de la mettre en vente pour 5 000 F et charge Mr MAURY de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subventions :

- S O S mucoviscidose 10 voix contre, 1 abstention.
- Lycée des Pannevelles (classe de découverte) non à l'unanimité.

REGLEMENTS INTERIEURS MAISON DES ASSOCIATIONS ET SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire fait savoir qu'à la suite de nuisances, il a été victime d'une plainte pour abus de pouvoir.

Il présente un projet de règlement qui sera prochainement expédié à chaque conseiller pour avis.

TARIF DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS AU 01/01/2000 :

Résidents des Ormes uniquement.

HIVER : 600 F ETE : 500 F

Hiver du 1er octobre au 31 mars.

Eté du 1er avril au 30 septembre.

Adopté à l'unanimité pour l'hiver
à 7 voix pour, 4 contre pour l'été.

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2000 :

Encaissement total à la réservation.

	<u>ETE</u>	<u>HIVER</u>
<u>RESIDENTS</u>	<u>1 000 F</u>	<u>1 500 F</u>
<u>JOURNEE SUPPL.</u>	<u>400 F</u>	<u>500 F</u>
<u>DEDIT</u>	<u>500 F</u>	<u>500 F</u>
<u>NON RESIDENTS</u>	<u>2 000 F</u>	<u>3 000 F</u>
<u>JOURNEE SUPPL.</u>	<u>700 F</u>	<u>1 000 F</u>
<u>DEDIT</u>	<u>600 F</u>	<u>600 F</u>

Adopté à l'unanimité.

AVENIR DU LOTISSEMENT « RESIDENCE DES ORMES » :

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune paie pour l'éclairage public depuis plusieurs années ce qui pose le problème des responsabilités.

La Commune doit-elle reprendre ou non ces VRD ?

Dans un premier temps, un courrier recommandé sera envoyé au lotisseur afin de le placer devant ses responsabilités. (en particulier des installations électriques).

INFORMATIONS GENERALES :

SICTEUCEO : problème avec le S D A U

Des parcelles devront être déboisées pour construire la nouvelle station d'épuration, il y aura donc obligation de reboiser d'autres parcelles.
Monsieur MAURY Maurice est chargé du problème.

Sablères : opération préventive de fouilles archéologiques.

Sécurité incendie :

Le rapport du S D I S en date du 01/10/99 laisse apparaître des faiblesses du réseau de défense incendie.

Des travaux sont à prévoir.

L'opportunité des travaux routiers « Grande rue de Couture » peut permettre des améliorations. Une subvention a été demandée.

Remise de prix « village fleuris » :

Le 11/12/1999 à 15 heures au Centre Culturel de Chelles, Mrs et Mmes SALANSON, BOYE, COGNOT, MAGNEN Guy, VIVIAN, MONGUERET, VILTANGE, BRUTH, DELAHAYE, WACQUIER.

Réserve naturelle :

Réunion en sous-préfecture le 28/09/1999.

Monsieur le Sous-Préfet a demandé le motif de l'avis défavorable. En tout état de cause, le projet verra certainement le jour.

Déchetterie mobile :

Jeudi 04/11/1999

Il n'y aura pas de ramassage par les employés communaux (sauf cas très particulier).

Porte ouverte aux sablières :

Le 30/10/1999 de 10h30 à 12h30.

Photo de l'an 2000 :

Le 07/11/1999 à 11 heures (environ 120 personnes)

Pâques 2000 :

Le 23 avril 2000, le Conseil général propose des œufs de Pâques à dissimuler pour les enfants de la Commune. Avis favorable du Conseil municipal.

Monsieur MAURY Jacqui s'occupera de cette manifestation.

Repas des anciens :

Le 21 novembre 1999. Il sera préparé par les cuisines de la maison de Retraite et servi par des personnes des Ormes.

Mr BACQUET se demande si tous les critères d'hygiène sont respectés.

Noël des enfants :

Vendredi 17/12/1999 à 19 heures salle polyvalente.

Plaques de rues et numéros de maisons :

Mr le Maire présente le modèle retenu pour les nouvelles plaques.

Courses cycliste :

Le 07/11/1999 à partir de 14 h, en l'honneur de Mr TEXIER.

Travaux :

- plafond du préau : 1ère semaine de novembre
- façade de la salle polyvalente
- peinture.....Pierrot peinture
- maçonnerie.....Claude HEURTEVENT
- menuiserie.....GALESSI

- restauration du lavoir de Moulin d'Ocle
- pont rue de la Noue : projet repoussé
- travaux d'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente terminés.
- Peinture des bornes fontaines : travaux repoussés après la grande rue de Couture
- Déplacement des conteneurs (huile, papiers, piles, verres...)
- Système de désenfumage à revoir totalement

- Remerciements pour subvention :
 - On Bouge
 - Association Botanique des Ormes
 - Mme Laurent : association Xylos

- stationnement dangereux devant la boulangerie et à divers autres endroits, descente du sens interdit : problèmes difficiles à régler.
Le Conseil se propose de les étudier en commission.

La séance est levée à 22h10

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 1999

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 novembre 1999, s'est réuni à la Mairie le 18 novembre 1999 à 19 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames MAURY M., VERNET Ph., MAURY J., SZKUDLAREK J.C., MAGNEN P., CORGERON F., MARIN J., BOISSY Cl., LEROY M., BACQUET D., LASSEAUX P.

Etaient absents : Madame FRANCOIS, excusée ;
Monsieur KLAINE Dominique.

Secrétaire : Monsieur SZKUDLAREK Jean-Claude.

Compte-rendu :

Tous les membres présents ont signé.
Monsieur LEROY demande qu'un rendez-vous avec Monsieur CLEMENT (DDE) soit prévu pour les panneaux.

Huis clos :

Monsieur le Maire rappelle la convocation envoyée à chaque conseiller et la lettre qui l'accompagnait.

Il précise que les principaux points de l'ordre du jour de cette réunion sont des affaires nominatives et qu'en conséquence, il souhaite le huis clos. Le conseil accepte à l'unanimité.

Travaux d'intérêt général :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Service pénitentiaire d'insertion concernant la condamnation à 80 heures de travail d'un jeune homme de la Commune à la suite d'une infraction au code de la route. Il précise que ce dernier est venu l'entretenir de cette affaire avant de présenter sa demande au tribunal.

Monsieur SZKUDLAREK pose le problème de l'encadrement. Monsieur VITU précise que le jeune homme sera placé sous la responsabilité de Monsieur VERNET et du Maire.

Après délibération, le conseil décide de proposer un poste de travail d'intérêt général.

Le Maire est autorisé à signer les pièces se rattachant à cette affaire.

VOTANTS : 12 OUI : 12 NON : 0

Logement cas social :

Monsieur le Maire expose au Conseil le cas d'un habitant de la Commune actuellement demandeur d'emploi, qui se trouve sans logement au mois de décembre 1999.

Le presbytère étant maintenant vacant, il propose d'y loger provisoirement cette personne dans la partie OUEST (2 pièces) pour un loyer mensuel de 500,00 F, charges non comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur CORGERON Fabien aidera à rédiger la convention.

VOTANTS : 12 OUI : 11 NON : 0 BLANC : 1

Modificatif au budget :

Monsieur le Maire expose que la somme de 100 000 F avait été prévue pour la réfection du pont Rue de la Noue, ces travaux ne pouvant être entrepris cette année, il propose d'utiliser une partie de cette somme pour mettre en conformité les évacuations de fumées de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la modification suivante au budget 1999 :

Crédit de 40 000 F à l'article 2313 (opération 999) (non individualisée) pris à l'article 2315 (opération non individualisée).

Votée à l'unanimité.

Repas des retraités :

Monsieur le Maire précise que pour le repas des retraités le 21 /11/99, des invités ne remplissant pas les conditions d'âge participeront aux festivités.

Le Conseil Municipal fixe à 150,00 F par personne la participation de ces derniers.

Questions diverses :

Monsieur MAGNEN signale qu'il a rencontré des artisans des ormes qui lui ont déclaré manquer de place pour l'exercice de leur profession. Il serait peut-être judicieux de prévoir l'acquisition de terrains dans ce but. Le conseil réfléchira à cette possibilité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 10.

COMMISSION DE L'URBANISME

Au cours de l'année 1999, 25 dossiers ont été étudiés : (fin novembre)

- Permis de démolir : 1 dossier

Mr VALLEE R.

- Déclaration de travaux exemptés de permis de construire : 15 dossiers

Mr LEFEVRE A, Mr DILLENSCHEIDER P, Mr BELIN D, Mr CAPPE B, Mr DEPIREUX R, Mr BIDEAUX J.Ph, Mr RISTICH G, Mr GEOFFROY D, Mr ROLLOT G, Mme DEPIREUX R(2), Mr GUARDIOLA W, Mr MOREAU G, Mr THEVENIN T, Mme GLAB N.

- Permis de construire : 9 dossiers

Mr VALLEE R, Mr DIJOUX G, Mr CAILLE O, Mr COCUET P, Mr AVRON R, Mr ALMANZA P, SAGEP, Mr VIVET D, Mr MINOST A.

Changement de la permanence de l'urbanisme

Pour des raisons d'ordre professionnel, la permanence de Mr VERNET Philippe, maire adjoint chargé des questions d'urbanisme se tient désormais en mairie le lundi matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

**LA COMMISSION DE L'URBANISME SOUHAITE A
TOUS UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2000**



COMMISSION DES TRAVAUX

TRAVAUX REALISES EN 1999 (GROS TRAVAUX).

Montants TTC

AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE :

MAURY D (menuiserie) 13869 F.

REPLACEMENT DU PLAFOND DE LA SCENE DE LA SALLE POLYVALENTE :

ZAWADZKI B (plâtrerie faux plafond) 53124.30 F.

POSE DE CADRES PHOTOS ANCIENNES SALLE DES MARIAGES :

Ent Photo Création 3075.30 F.

POSE D'UN PORTAIL METALLIQUE POUR LA FERMETURE DU HANGAR COMMUNAL :

MARECHAL D (ferronnerie) 9105.30 F.

CONFECTION DE RIDEAUX D'OCCULTATION SALLE DE CLASSE :

FAVING 5466 F.

ISOLATION THERMIQUE D'UN LOGEMENT DE FONCTION :

Ent EGPR 21708 F.

POSE DE ROBINETS THERMOSTATIQUES DANS LES TROIS SALLES DE CLASSES :

SIMON B (plomberie) 7080.54 F.

TRAVAUX EN PROJETS POUR 2000.

Extension de l'éclairage public à la sortie du village coté Bray sur Seine .(Engagement en 1999).

Façade de la salle polyvalente .(Engagement en 1999)

Remplacement du système de desemfumage de la salle polyvalente . (Engagement en 1999)

Remise en état du lavoir de Moulin d'ocle. (Engagement en 1999)

Construction d'un cours de badminton. (Financement par le tennis club des Ormes).

Remplacement du système de chauffage du presbytère.

Pose et remplacement de six nouveaux bancs dans la commune.

Aménagement de plates-formes pour les divers containers de la commune.

Construction d'un local de rangement près de la salle polyvalente.

**LA COMMISSION DES TRAVAUX SOUHAITE A
TOUS UNE BONNE ANNEE 2000.**

Ph Vernet

HISTOIRE

LES GRANDS EVENEMENTS DU XX^{ème} siècle

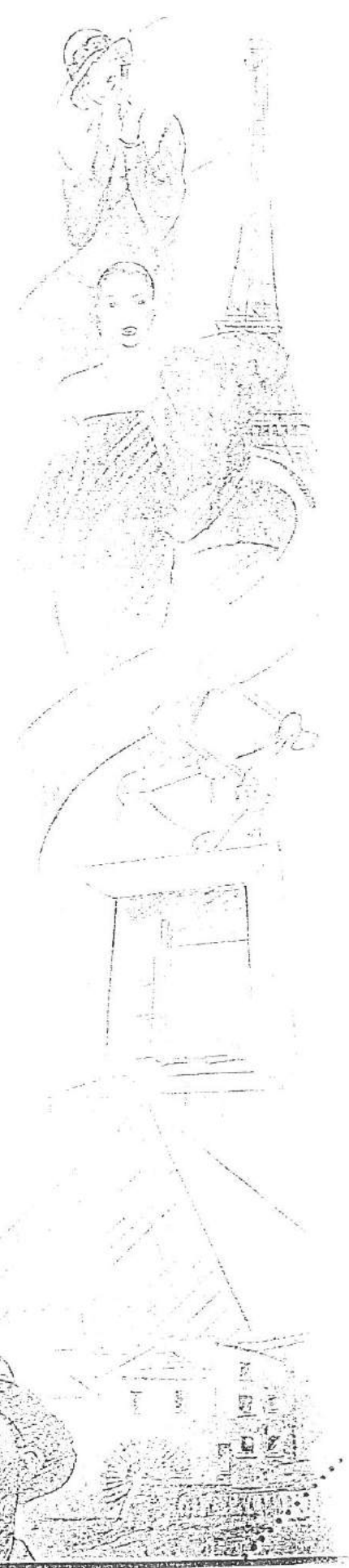
- 
- 1900 L'exposition universelle à Paris. Naissance du jeu de construction métallique pour enfants "Le Mécano".
- 1901 La Reine Victoria meurt. Louis Lépine lance un nouveau concours.
- 1902 Inauguration du Transsibérien, ligne de chemin de fer longue de 9297 kilomètres.
- 1903 Pierre et Marie-Curie avec Henri Becquerel reçoivent le Prix Nobel de physique.
- 1904 Inauguration du métro de New-York.
- 1905 Une révolte éclate à bord du cuirassé Potemkine.
- 1906 Tremblement de terre à San Francisco.
- 1907 Picasso peint "les demoiselles d'Avignon", toile considérée comme l'acte de naissance du cubisme.
- 1908 Premier modèle de Ford T aux Etats-Unis.
- 1909 Un ingénieur belge Bakeland met au point une résine synthétique "La Bakélite". Blériot traverse la Manche.
- 1910 La loi sur les retraités ouvrières et paysannes à 65 ans est votée en France.
- 1911 Ouverture du premier studio de cinéma à Hollywood.
- 1912 Tragédie du Titanic. Découverte de Néfertiti.
- 1913 Le Docteur Schweitzer ouvre l'hôpital de Lambaréné dans la brousse africaine.
- 1914 Déclaration de guerre entre l'Allemagne et la France.
- 1915 Premiers essais du télégraphe sans fil à travers l'Atlantique.
- 1916 Les Alliés lancent une offensive sur la Somme : 65 000 morts.
- 1917 Prix Nobel de la paix attribué au Comité International de la Croix Rouge.
- 1918 La Paix ! Signature de l'armistice à Rethondes.
- 1919 Signature du Traité de Versailles. Le Franc perd la moitié de sa valeur par rapport au dollar.
- 1920 Première Assemblée de la Société des Nations (S.D.N.) à Londres. Première radio-diffusion (Etats-Unis).
- 1921 A. Einstein reçoit le Prix Nobel de physique. Coco Chanel lance son parfum : N° 5.
- 1922 Découverte de la tombe de Toutankhamon.
- 1923 Création d'Interpol. Ouverture du premier supermarché à San Francisco.
- 1924 Vote de la loi sur les assurances sociales par la chambre des députés.

LES GRANDS EVENEMENTS

- 
- 
- 
- 
- 
- 1925 Publication de Mein Kampf d'Hitler. Création de la Taxe d'apprentissage en France.
- 1926 Naissance du Commonwealth. Publication d'un livre pour enfants : Winnie l'Ours.
- 1927 L'américain Lindbergh réussit le premier vol New-York-Paris sans escale.
- 1928 Alexander Fleming découvre la pénicilline. Arrivée de Mickey dans le premier dessin animé sonore.
- 1929 Krach boursier de Wall Street. Naissance de Tintin, héros d'une bande dessinée illustrée par Hergé.
- 1930 Loi autorisant la construction de la ligne Maginot. Découverte d'une nouvelle planète "Pluton".
- 1931 Inauguration de l'Empire State Building : 381 m de haut.
- 1932 Instauration des allocations familiales en France.
- 1933 Adolph Hitler est nommé chancelier du Reich.
- 1934 Le Monopoly est né. Mort de Bonnie et Clyde.
- 1935 Georges Gallup invente les sondages aux Etats-Unis.
- 1936 Signature des accords de Matignon : congés payés, semaine 40 heures (droit syndical). Sortie de la Coccinelle.
- 1937 Inauguration du Golden Gate à San Francisco ; le plus grand pont suspendu du monde. Création de la S.N.C.F.
- 1938 Le Nescafé apparaît. Biro réalise le premier stylo à bille.
- 1939 La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne. Les premiers bas nylon.
- 1940 L'appel du 18 juin. Découverte de la grotte de Lascaux.
- 1941 Inauguration au Mont Rushmore des têtes sculptées en granit des présidents américains.
- 1942 La société Dupont de Nemours commercialise le cuir synthétique.
- 1943 Antoine de Saint-Exupéry publie "Le petit Prince". Invention du rain artificiel.
- 1944 La Libération de Paris. Baird invente le premier système de télévision en couleurs.
- 1945 Pour la première fois, les femmes votent en France. Création du Code de la Sécurité Sociale en France.
- 1946 Le premier Festival International du film s'ouvre à Cannes.
- 1947 Le pilote américain Chuck Yeager dépasse la vitesse du son. Land invente la photo "polaroid".
- 1948 Création du four à micro-ondes. Naissance du 33 tours.
- 1949 Signature du Pacte de l'O.T.A.N. Naissance de la 2CV Citroën.

XX^{ème} siècle

- 1950 Apartheid en Afrique du Sud. Création du SMIG en France.
- 1951 Mise au point de la carte de crédit et du premier réacteur nucléaire électrogène aux Etats-Unis.
- 1952 Première opération transsexuelle aux Etats-Unis. Un nouveau rythme aux USA "le Rock and Roll".
- 1953 Hillary et Norgay au sommet de l'Everest.
- 1954 Création de la T.V.A. en France. Lancement du premier sous-marin nucléaire "Le Nautilus".
- 1955 Signature du pacte de Varsovie. La nouvelle mode des blue-jeans appelés "Levi's".
- 1956 En France, création de la vignette automobile. Elvis Presley bouleverse l'Amérique.
- 1957 Création de la C.E.E. Lancement par l'U.R.S.S. du premier satellite artificiel "Sputnik 1".
- 1958 Naissance de la 5ème République. Les Etats-Unis réussissent le lancement du satellite "Explorer 1".
- 1959 12 pays signent le traité pour l'Antarctique. Création de la poupée "Barbie".
- 1960 Les nouveaux francs font leur apparition. John F. Kennedy est élu Président des Etats Unis.
- 1961 Création d'Amnesty International. Le soviétique Gagarine, premier homme dans l'espace.
- 1962 Les accords d'Evian mettent fin à la guerre d'Algérie. Yves Saint-Laurent lance sa marque.
- 1963 Assassinat de J.F. Kennedy à Dallas. Discours de Martin Luther King.
- 1964 Le gouvernement français crée l'O.R.T.F. Mary Quant invente la mini-jupe.
- 1965 Ouverture du tunnel du Mont Blanc entre la France et l'Italie.
- 1966 Révolution culturelle en Chine. Mort de Walt Disney.
- 1967 Création à Paris de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E.). 1ère transplantation cardiaque (C. Barnard).
- 1968 Mouvement de protestations des étudiants. Fin du Printemps de Prague.
- 1969 Les premiers hommes sur la lune. Le Festival de Woodstock.
- 1970 La société américaine IBM invente la disquette. Mort du Général de Gaulle.
- 1971 Greenpeace lutte contre les essais nucléaires.
- 1972 Tragédie sanglante aux Jeux olympiques d'hiver de Munich. Invention du scanner.
- 1973 Fin de la guerre du Viêt-nam. L'Europe des Neuf.
- 1974 Giscard d'Estaing est élu Président de la République Française.



LES GRANDS EVENEMENTS DU XX^{ème} siècle

- 1975 Le premier micro-ordinateur P.C. aux Etats-Unis. 35 états signent les accords internationaux d'Helsinki.
- 1976 Création du Front de Libération National Corse. Mort de Mao Zédong.
- 1977 Ouverture du Centre Pompidou à Paris. Mort d'Elvis Presley.
- 1978 Le premier bébé éprouvette est né. Le pétrolier "Amoco Cadiz" s'échoue sur les côtes bretonnes.
- 1979 Nouvelle unité de change européenne "L'écu". Mère Térésa reçoit le prix Nobel de la Paix.
- 1980 Disparition de la variole. Apparition du Walkman.
- 1981 François Mitterand Président de la République Française. Mise en service du train le plus rapide "Le T.G.V."
- 1982 Fuji lance l'appareil photographique jetable. Lancement par Philips et Sony d'un disque compact.
- 1983 Apparition en France des premières télécartes à puce pour les publiphones.
- 1984 Luc Montagnier identifie le virus du sida (H.I.V.). Premier pneu increvable : le Bib-mousse de Michelin.
- 1985 L'affaire du Rainbow Warrior. Invention de la première technique d'empreinte génétique.
- 1986 Catastrophe nucléaire à Tchernobyl. Canon invente le photocopieur "couleur" à laser.
- 1987 Démocratisation et libéralisation en U.R.S.S. Bombardier lance le prototype des tramways sur pneus.
- 1988 Traité de désarmement nucléaire entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.
- 1989 La chute du mur de Berlin. Célébration à Paris du bicentenaire de la Révolution française.
- 1990 Libération de Nelson Mandela. L'Irak envahit le Koweït.
- 1991 Signature du Traité de Maastricht. La photo passe au numérique.
- 1992 Guerre en Bosnie. Les laboratoires américains créent le premier vaccin contre l'hépatite A.
- 1993 Mise en place d'internet. Scheider présente le principe d'une télévision sans tube : image par un rayon laser.
- 1994 Génocide au Rwanda. Inauguration du tunnel sous la Manche.
- 1995 Atlantis s'amarre à la station MIR dans l'espace. Le D.V.D., C.D. Multimédia enregistre films, sons ou données numériques.
- 1996 Mort de François Mitterand. Le scandale de la "vache folle".
- 1997 Premier clonage d'une brebis nommée Dolly. Mort de la doyenne du monde, Jeanne Calment à 122 ans.
- 1998 La France remporte la Coupe du Monde de football. Démarrage d'Iridium, 1er service mondial de tél mobile.
- 1999 Arrivée de l'Euro sur les marchés financiers.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB DES ORMES

Le tennis club a organisé le 4 Juillet dernier son tournoi annuel ouvert principalement aux membres de l'association.

Près de quarante joueurs y ont participé, répartis en poules : femmes, hommes et enfants. Les matchs, âprement disputés mais toujours dans un esprit purement sportif, se sont ainsi déroulés tout au long de cette journée placée sous le signe du soleil.

Profitant du barbecue que nous avons prévu à cette occasion, les spectateurs venus nombreux ont pu ainsi apprécier la qualité de jeu de nos champions locaux, le tout dans une excellente ambiance.

La journée se termina par la traditionnelle remise des récompenses par le président. Chaque participant se vit remettre soit une coupe offerte par la mairie, soit une médaille ou bien encore un lot de consolation.

Nous en profitons pour remercier Patrick, le « prof », pour son aide dans l'organisation technique du tournoi, ainsi que pour son dévouement à l'égard de nos joueurs en herbe qui le lui rendent bien.

Tous, participants, organisateurs, spectateurs, ayant été satisfaits par cette journée, nous renouvelerons l'opération l'an prochain.

Par ailleurs, nous vous informons que des cours seront organisés aux environs du mois de mars 2000. Une information plus détaillée sera diffusée prochainement.

En attendant, le tennis club vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2000.

L'ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

L'association botanique des Ormes continue sur sa lancée.

Les amis et sympathisants sont de plus en plus nombreux et viennent des communes et villes des alentours attirés par l'exposition vente d'automne (réalisée sans l'appui logistique de la brocante et de la fête foraine).

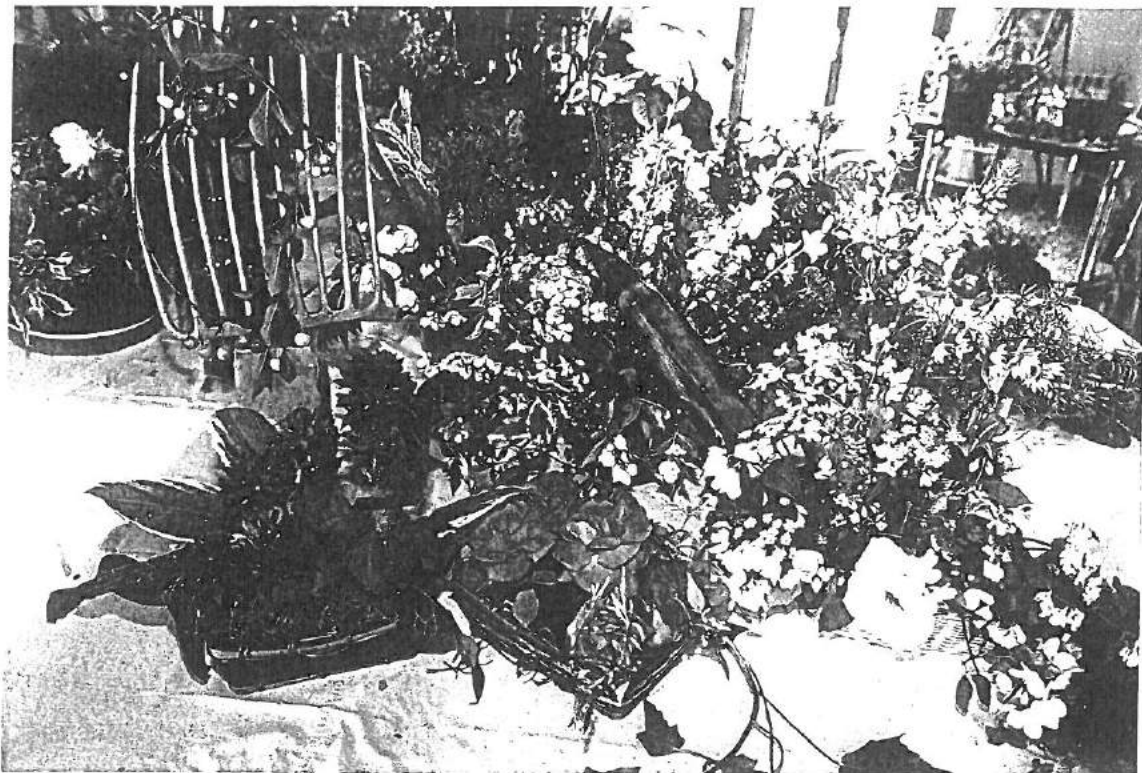
Ce fut un grand succès.

Les décors de Noël ont été réalisés en petit comité mais l'an prochain une exposition aura lieu pour Noël aux Ormes.

Nous annonçons déjà la fête des bouquets à l'occasion de la fête des Mères le :

SAMEDI 27 MAI 2000

BONNE ANNEE A TOUS



L'association botanique des Ormes : une harmonie de fleurs et de couleurs !!



« LE GROUPE ADELAIDE »

Tous les membres du bureau : Madame Sophie MAGNEN , Présidente
Madame Martine DUPUIS, Vice-Présidente
Madame Joëlle PIONNIER, Trésorière
Madame Géraldine BOISSY, Secrétaire
Madame Jacqueline MAURY, Membre
Madame Josiane MAGNEN, Membre

et Madame Corinne MOLLOT , Professeur de DANSE et GYMNASTIQUE

Remercient toutes les personnes qui se sont associées à la réalisation du gala annuel « Aux Portes de L'AN 2000 » réussite totale pour le professeur de danse Corinne MOLLOT et les organisatrices ; un plaisir immense pour toutes les jeunes filles qui ont su faire évoluer leur talent devant un public chaleureux.

L'Assemblée Générale qui a eu lieu le 18 OCTOBRE 1999 à 18 H 30 a permis, après le compte rendu de l'activité 1998-1999, l'inscription de 21 Jeunes Filles au cours de danse et 79 personnes aux cours diversifiés de gymnastique.

Les jours et horaires des cours sont les suivants :

Le lundi de 17 H 30 à 18 H 15 danse pour les petites

Le lundi de 18 H 30 à 19 H 30 danse pour les moyennes

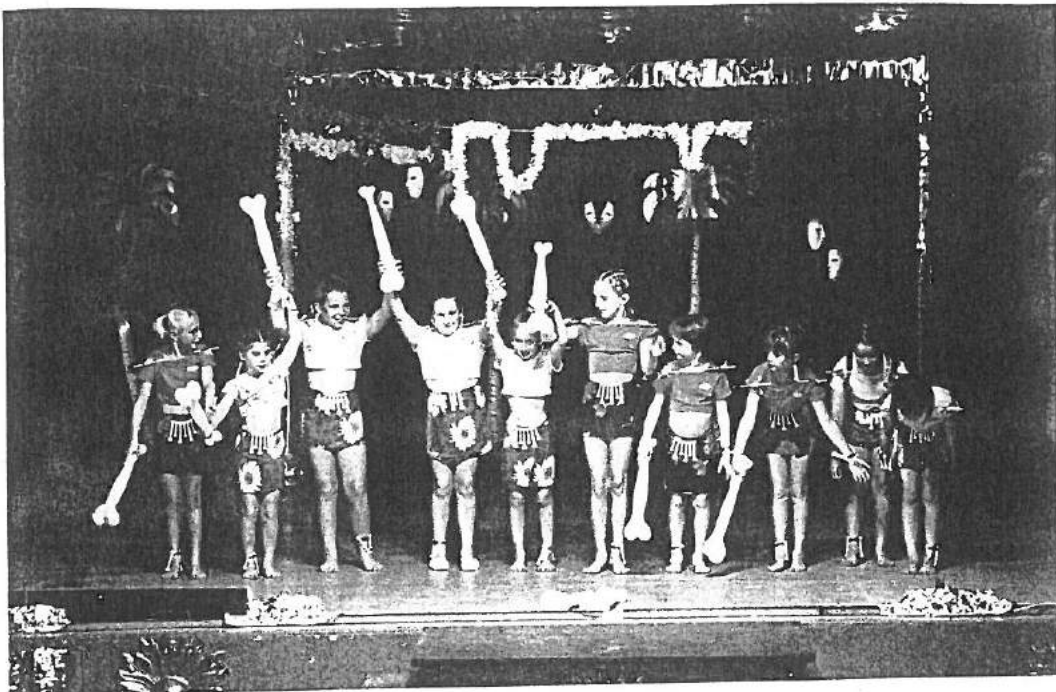
Le Lundi de 20 H 30 à 21 h 30

ou cours de gym

Le Jeudi de 18 H 30 à 19 h 30

Prochaine prestation de ce groupe lors de la Fête de la Musique en l'AN 2000.

MEILLEURS VOEUX POUR L'AN 2000



SOCIETE DE CHASSE DES ORMES SUR VOULZIE

La saison 1999/2000 qui va bientôt s'achever a été dans l'ensemble une très bonne saison.

Les chasseurs qui attendaient l'ouverture avec impatience sont satisfaits.

Le gibier recensé au comptage de printemps était présent. En effet, depuis plusieurs années, la nature de notre site, le travail de nos gardes (agrainage, élevage de gibier, piégeage de nuisible, etc...), et la bonne gestion de notre patrimoine nous permet d'avoir une grande variété de gibier.

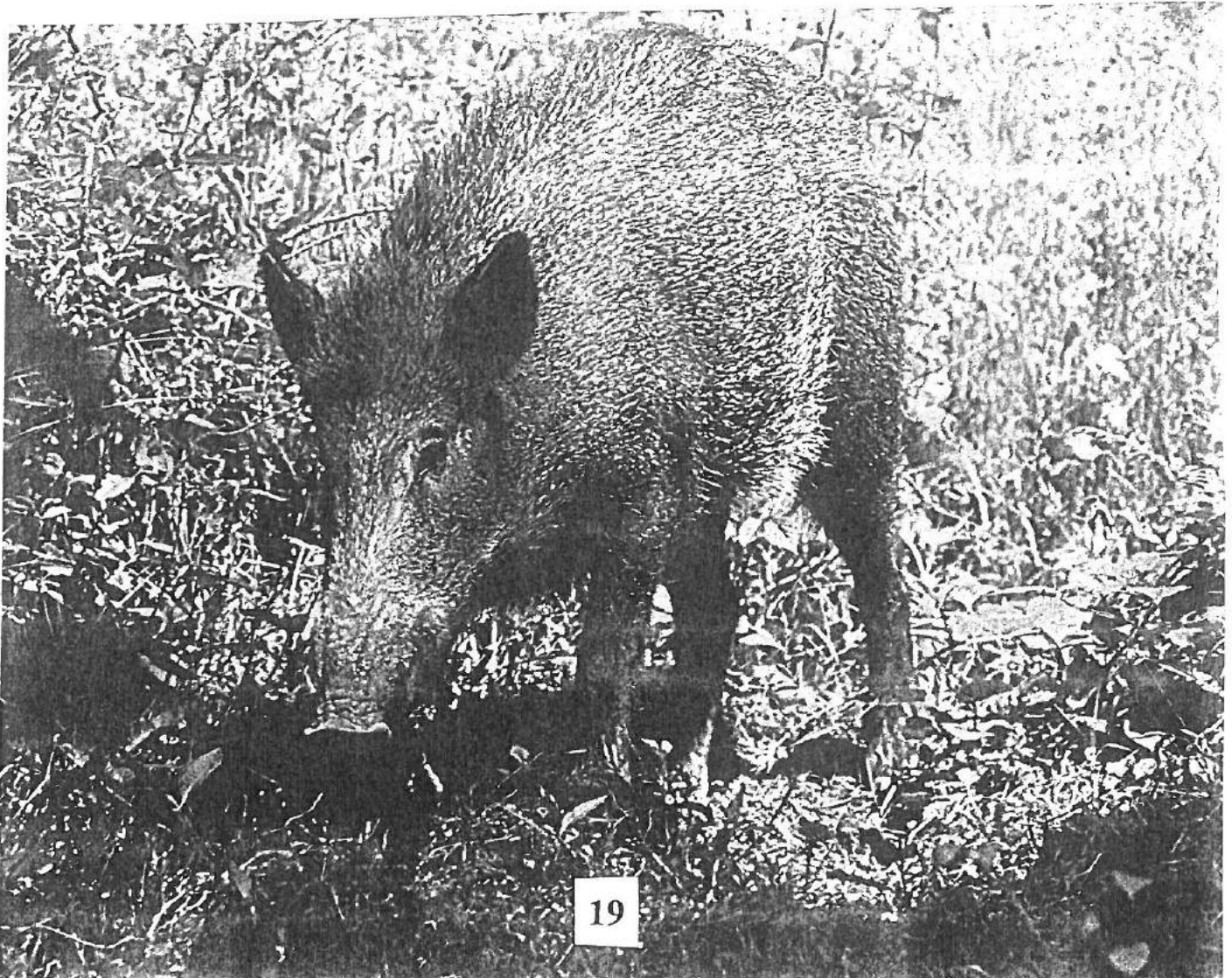
Un sanglier a été prélevé cette saison.

Souhaitons que les saisons à venir soient du même cru.

La société remercie la commune pour la subvention, pour l'entretien des chemins dans les parcelles communales, ainsi que pour le prêt de matériel pour la journée de nettoyage que nous avons organisé le 08/01/2000 suite aux intempéries.

Le bureau souhaite à tous les amis chasseurs et à tous les habitants de la commune une bonne et heureuse année 2000.

Le Président
D.MAGNEN



COMITE DE JUMELAGE DU CANTON DE BRAY SUR SEINE

L'assemblée générale s'est tenue mercredi 2 décembre à la Maison des Associations en présence d'une quarantaine de personnes.

Après le compte rendu financier approuvé à l'unanimité et dont le résultat est satisfaisant, Monsieur B. MARECHAL, Président a fait part de sa satisfaction pour plusieurs raisons qu'il a exposées.

Par exemple il a constaté que le comité de jumelage reprenait progressivement mais sûrement, de la vigueur tout en voyant poindre à l'horizon 2000, une certaine jeunesse motivée et par conséquent la relève, capable de poursuivre et même améliorer le chemin tracé depuis 27 années.

Il a également souligné la nette amélioration des relations entre certaines associations, lesquelles ont marqué de la bonne volonté pour créer des contacts avec leurs homologues d'HEMSBACH, ce qui débouchera et débouche déjà pour quelques unes, sur des liens amicaux et la pratique de leurs spécialités respectives.

Il a cité par exemple : la pêche, les musiciens, les Arts martiaux, les sportifs de la B B M O, la Croix Rouge, sans oublier les joueurs de pétanque qui espèrent trouver des joueurs allemands .

Il a également mentionné la bonne ambiance qui règne pendant les cours d'allemand dispensés tous les mardis soir grâce au bénévolat de 3 de nos membres qui se dévouent .

Une seule « ombre » au tableau, c'est de voir disparaître les échanges scolaires faute d'avoir paraît-il un nombre d'élèves insuffisant ayant choisi la langue allemande !

Pour compenser partiellement, M.MARECHAL a rappelé que tous ceux parmi les jeunes désirant trouver une ou un correspondant Allemand d'HEMSBACH, pouvait s'adresser à la mairie de BRAY s/s et que le comité se mettra en relation avec les responsables du Comité d'Hemsbach pour satisfaire les demandes.

Rendez-vous est pris pour la fête du jumelage de l'an 2000 à HEMSACH les 29, 30 avril et 1^{er} mai.

Le comité d'organisation des fêtes des Ormes sur Voulzie vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2000.

Notre comité, association loi 1901, crée en mars 1999, est constitué de représentant des associations ormoises et d'indépendants, tous bénévoles : Eliane Bacquet, Fabien Dupuis, Martine Dupuis, Xavier Girard, Pascal Leroy, Eric Magnen, Pascal Magnen, Sophie Magnen, Jacqui Maury, Yannick Maury, Jean-Pierre Picot, Alain Sanchez et Fernand Wacquier .

Notre vocation consiste à préparer les différentes manifestations populaires de notre village, notamment en centralisant les bonnes volontés qui nous aident amicalement les jours de fêtes.

En 99, nous avons pu ainsi vous proposer la fête de la musique le 19 juin, un repas champêtre et le traditionnel bal le 13 juillet, des jeux ouvert à tous le 14 juillet, et le réveillon de l'an 2000. Nous avons également aidé JJ.Pionnier à l'organisation du rallye VTT en septembre.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont épaulés. Toutes les aides sont appréciées. Nous remercions particulièrement l'équipe municipale pour son soutien permanent.

PROGRAMME DE L'ANNEE 2000 :

ñ BAL COSTUME	le 25 mars 2000
ñ FETE DE LA MUSIQUE	le 17 juin 2000
ñ REPAS CHAMPETRE ET BAL	Le 13 juillet 2000
ñ JEUX	Le 14 juillet 2000
ñ RALLYE VTT	septembre (date à confirmer)
ñ REPAS INTER-ASSOCIATIONS	octobre (date à confirmer)
ñ REVEILLON DU SIECLE	le 31 décembre 2000

Tous les détails de ces manifestations vous seront communiqués par Flash info au cours de l'année.

En espérant vous retrouver à ces différentes occasions, bonne année festive,

Le président,
X.Girard.

LA MAISON DE RETRAITE

VOYAGE DANS L'AVEYRON

Partis en car, le dimanche 6 Juin à 7 heures, un petit groupe de pensionnaires accompagné de Martine, Françoise, Catherine, Francine et Joël prit la route du pays de « L'enfant sauvage » : l'Aveyron.

Arrivés à Saint Sernin sur Rance vers 18h30, nos voyageurs furent accueillis par un cocktail de bienvenue à l'hôtel Carayon, hôtel confortable et paisible situé dans un cadre magnifique. Pierre Carayon, son équipe dynamique et chaleureuse proposèrent tout au long du séjour une cuisine traditionnelle, empreinte d'imagination qui ravit tous les pensionnaires.

Le lundi, notre petit groupe partit de bon matin pour la visite guidée et commentée du vieux village de Saint Sernin. Lundi soir, un dîner dansant costumé était organisé dans la salle voûtée de l'hôtel.

Nos accompagnateurs furent surpris du dynamisme de nos pensionnaires qui s'en donnèrent à cœur joie toute la soirée, danse des canards, chenille etc... Ils furent infatigables !

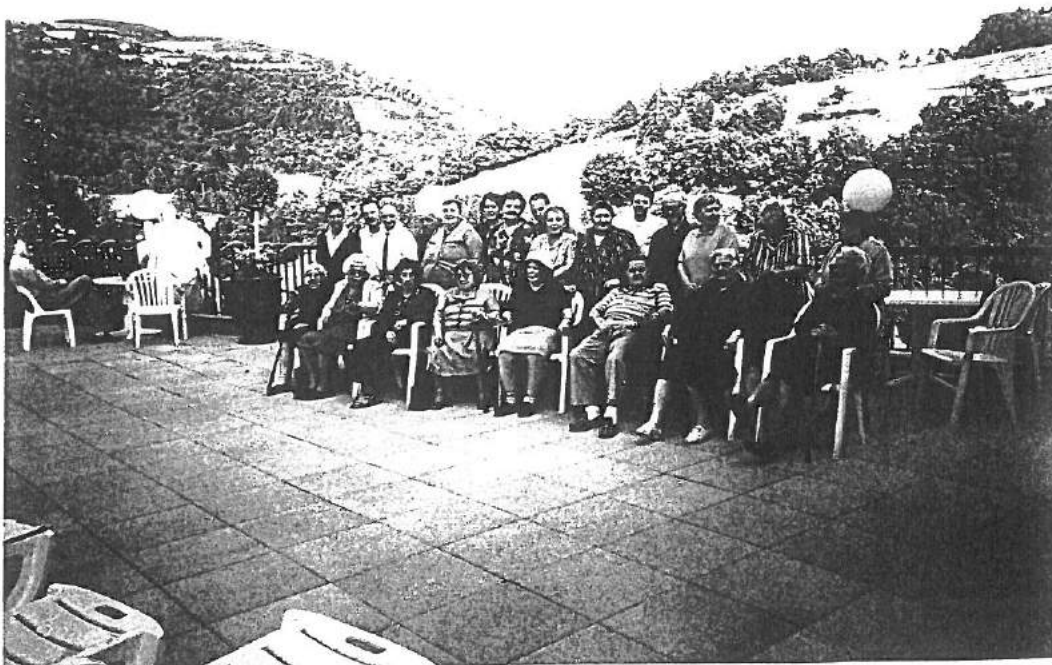
Mardi, au programme, le circuit des Gorges du Tarn et de la Jonte, sites grandioses aux murailles abruptes et sauvages. De retour à l'hôtel, les pensionnaires purent se détendre pendant une soirée loto.

Le mercredi matin fut une matinée de repos où chacun put écrire des cartes postales ou s'adonner au jeu de fléchettes et de pétanque. Puis, le film « l'enfant sauvage » de François Truffaut fut projeté dans une salle de l'hôtel. L'après midi, notre petit groupe se dirigea vers Albi, visite de la merveilleuse cathédrale Sainte Cécile et du musée Toulouse-Lautrec.

De retour à l'hôtel, ce fut le pot de l'adieu, offert par le personnel de l'hôtel, chansons et histoires drôles terminèrent cette agréable journée.

Le jeudi matin, c'est avec un peu de mélancolie que nos voyageurs quittèrent ce bel hôtel et ce charmant village.

Ce voyage fut superbement réussi et tous sont prêts à repartir pour une nouvelle destination.



Les pensionnaires



Les Gorges du Tarn

MECHOUI

Le mercredi 23 Juin, un méchoui a été organisé dans le parc de la Maison de Retraite. Ce fut une belle journée ensoleillée. Les familles des pensionnaires étaient cordialement invitées et les cors de chasse de Paroy ont joué avec brio pour toute cette assemblée.

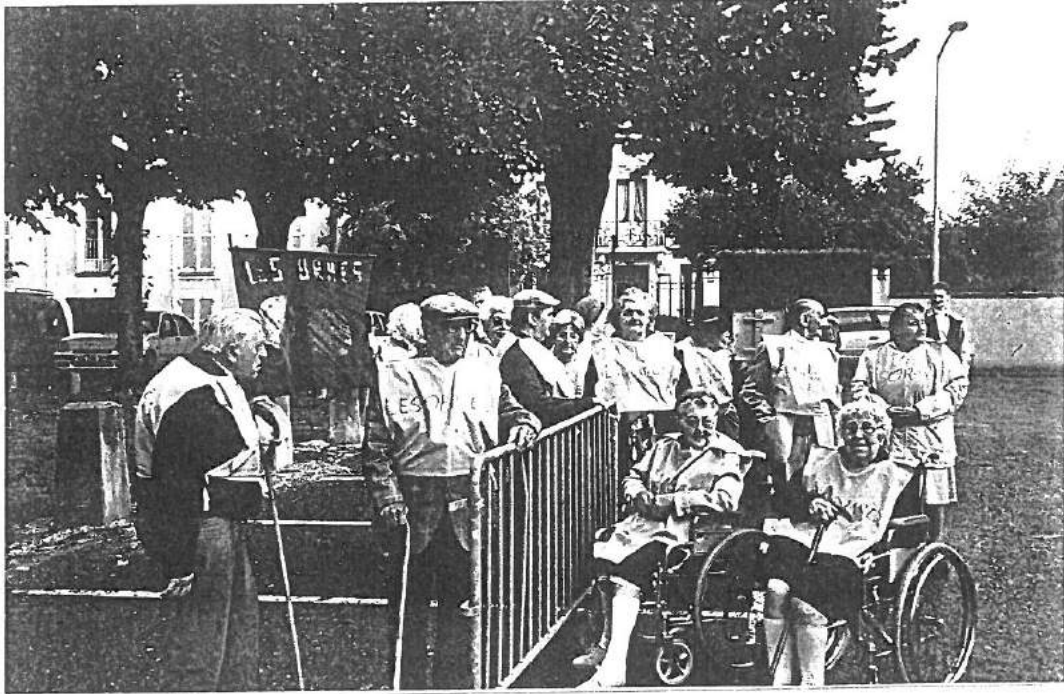


LES OLYMPIADES

La Maison de retraite a participé aux huitièmes olympiades de Seine et Marne organisés par le centre hospitalier de Montereau le samedi 25 Septembre. Cette manifestation réunissait 332 participants aux jeux de pétanque, croquet, d'anneaux et de massacre.

Nos résidents passèrent une journée inoubliable. Ils se sont très bien défendus et distingués. Ils sont revenus en brandissant de joie une magnifique coupe, finissant troisième sur vingt quatre maisons de retraite au classement final.

Toutes nos félicitations !



BRAVO A NOTRE CENTENAIRE

Les cent ans de Mr COCHET Maurice.

Issu d'une famille de 5 enfants, Mr Cochet Maurice naît à Vimpelles le 9 Décembre 1899.

Il effectue son service militaire à Nancy en 1919 dans l'infanterie, dont 6 mois en Allemagne.

Il se marie le 17 Juin 1922 avec Juliette AUGÉ. De cette union naît Lucien le 26 Mars 1924.

Monsieur Cochet entre à la S.N.C.F de Noisy le Sec, prend sa retraite à 55 ans et reçoit la médaille du travail pour 25 ans de bons et loyaux services.

Monsieur Cochet n'a jamais été fervent de grands voyages ou de déménagements, il demeure durant 62 années dans le même appartement à Pantin.

La vie de Monsieur Cochet est comparable à un long fleuve tranquille.

Les parties de belote avec les amis et les courses de chevaux sont ses passe-temps favoris.

Monsieur Cochet perd son épouse en 1980 et entre à la Maison de Retraite le 9 Mai 1995.

Joyeux anniversaire Maurice, de la part de tous les pensionnaires et du personnel de la Maison de Retraite !!!

Une médaille des Ormes sur Voulzie a été remise par Mr MAURY Maurice, maire adjoint.



PAGE PRATIQUE

LE TESTAMENT

C'est, à la fois l'acte juridique le plus facile, et le plus difficile à établir.

Le plus facile, car, dans sa forme olographe, il suffit qu'il soit écrit, daté et signé de la main du testateur pour être valable.

Le plus difficile car il doit répondre à des règles juridiques précises, pour pouvoir être exécuté sans difficulté.

Il est donc très imprudent de rédiger son testament sans avoir consulté son notaire. L'intervention de ce dernier est, d'autre part obligatoire pour la rédaction de testaments authentiques, faits en présence de deux témoins ou d'un second notaire. Cette forme de testament s'impose lorsque le testateur ne sait pas écrire ou lorsqu'il en est empêché par la maladie.

Règles générales des testaments :

- Toute personne peut disposer par testament ;
- Deux ou plusieurs personnes ne peuvent, à peine de nullité, faire leur testament par un seul et même acte ;
- Tout testament est toujours révocable. En cas de pluralité de testaments, seul le dernier en date compte.

Quotité disponible et réserve :

La première question que doit se poser celui qui veut faire son testament est de savoir s'il a des héritiers réservataires. En effet, les héritiers « réservataires » ont droit « à la réserve » qui leur est obligatoirement dévolue. Le testateur peut disposer du solde de ses biens que l'on appelle la « quotité disponible »

Quels sont les héritiers réservataires ?

- Les descendants : enfants ou petits enfants du testateur.
- Les ascendants : parents ou grands parents du testateur en l'absence de descendants

Quelle est la quotité disponible en présence d'héritiers réservataires ?

Existence de descendants :

- le testateur a UN enfant, il peut librement disposer de la moitié de ses biens,
- il a DEUX enfants, il peut disposer d'un tiers,
- il a TROIS enfants ou PLUS, il peut disposer d'un quart de ses biens.

Les petits enfants qui représentent un enfant prédécédé sont aussi réservataires mais ils ne sont comptés que pour l'enfant dont ils tiennent la place.

Existence d'ascendants :

- les ascendants ne sont réservataires qu'en l'absence de descendants.
- Le testateur n'a d'ascendants (père, mère ou grands parents) que dans une ligne (paternelle ou maternelle) : il peut disposer des 3 /4 de ses biens.
- Le testateur a des ascendants dans les deux lignes : il ne peut disposer que de la moitié de ses biens.

Ces dernières dispositions sont un peu différentes s'il existe un conjoint.

Absence d'héritier réservataire

Le testateur est libre de léguer ses biens comme il veut et à qui il veut.

INFOS JEUNES

Adolescence et contraception

Toute adolescente qui débute sa vie sexuelle devrait bénéficier d'une contraception efficace, bien tolérée, adaptée à son mode de vie sexuelle, et surtout facilement disponible. Lors des premiers rapports, épisodiques, le choix se porte sur le préservatif, qui présente aussi l'avantage de protéger des MST (maladies sexuellement transmissibles). Mais la pilule est ensuite le contraceptif de choix de l'adolescente qui a une vie sexuelle régulière.

La contraception orale

Correctement prise, la pilule est efficace à 100% et permet d'améliorer une irrégularité du cycle menstruel, des douleurs pendant les règles, une acné. C'est le plus souvent une pilule mini-dosée avec un progestatif de troisième génération, remboursée, qui est choisie. Elle peut être prescrite, sans autorisation des parents, par un médecin généraliste ou par un gynécologue, après interrogatoire complet, examen clinique et parfois prise de sang. L'adolescente peut aussi obtenir son ordonnance dans un centre de planning familial ; dans certains cas, celle-ci sera même délivrée gratuitement.

Conseils pratiques chez une jeune fille sous pilule :

- souligner la nécessité d'une prise régulière et sans oubli
 - insister sur l'importance de signaler la prise de pilule lors de toute consultation médicale
 - rappeler qu'associer pilule et tabac est dangereux pour les vaisseaux
 - bien faire comprendre que la pilule ne protège pas des MST et de l'intérêt dans certains cas d'associer pilule et préservatif
 - donner les consignes en cas d'oubli :
 - *l'oubli d'un seul comprimé ne compromet pas l'efficacité (sauf pour les pilules mini-dosées). Prendre le comprimé dès que possible ou deux comprimés le jour même.
 - *Si deux comprimés ont été oubliés, on peut soit continuer la plaquette en cours, soit l'abandonner et reprendre une nouvelle plaquette au début des règles suivantes. Une protection contraceptive complémentaire (préservatif par exemple) est conseillée.
- Au moindre doute, (en cas de rapports sexuels dans les jours précédents), il est préférable de consulter rapidement un médecin qui prescrira si nécessaire une pilule du lendemain.

Le préservatif

Chez l'adulte comme chez l'adolescent, l'usage du préservatif s'est largement développé depuis « les années sida ». Mais si une majorité des jeunes (87%) y ont recours pour le premier rapport, ils l'utilisent ensuite moins régulièrement. Le préservatif a théoriquement une double utilité ; il protège contre les MST et il est contraceptif. Les préservatifs ayant reçu le label NF sont techniquement les plus résistants. Leur prix est souvent plus élevé. En pratique, sa fiabilité est indéniable pour prévenir les MST, mais plus discutable comme contraceptif : il est efficace à 98% s'il est bien utilisé, mais une utilisation incorrecte (fréquente) est responsable de 11 à 20% d'échecs. Le préservatif ne peut être proposé comme une contraception habituelle à l'adolescente. Il garde un intérêt en contraception d'attente, si les rapports sont épisodiques ou en cas d'oubli de pilule.

La pilule du lendemain

Un oubli répété de pilule, un accident de préservatif, voire l'absence totale de contraception ; après un rapport mal protégé ou pas protégé, c'est souvent la panique pour une adolescente. Peu d'entre elles savent qu'il existe pourtant la solution : la contraception d'urgence ou contraception du lendemain. Cette méthode, qui peut être prescrite par tout médecin, est efficace dans 75 à 80% des cas. Les pilules du lendemain doivent être prises au plus tard 72 heures après le rapport non protégé, avec une seconde prise 12 heures plus tard.

« CHIENS D'ATTAQUE »

Depuis le 1^{er} janvier 1999, une loi concernant les animaux dangereux et errants complétée par un arrêté d'application du 27 avril 1999, comporte des dispositions pour les propriétaires et détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux, notamment une déclaration obligatoire à la mairie de leur domicile.

1^{ère} catégorie

Chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Staffordshire terrier, américain staffordshire terrier : Pit-bulls, Mastiff, Tosa : Boerbulls.

Sont interdites :
l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'importation et l'introduction sur le territoire métropolitain.

est obligatoire
la stérilisation des mâles et des femelles à compter du 6.01.2000

CIRCULATION

Muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique
- dans les parties communes des immeubles collectifs

ACCES INTERDIT

Dans les lieux publics dans les locaux ouverts au public et dans les transports en commun

CHIENS DANGEREUX

Comme défini à l'annexe 2 de l'arrêté du 27/4/99

Détention interdite pour :

- les personnes âgées de moins de 18 ans
- les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles)
- les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour un délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire
- les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée

DECLARATION OBLIGATOIRE A LA MAIRIE DE LA COMMUNE.

Lorsque le dossier de déclaration est complet (c'est à dire avec le certificat de stérilisation de l'animal) un récépissé est délivré par le Maire.

ANIMAUX EN DIVAGATION

Tous les animaux errants sur le territoire d'une commune ou sur la propriété d'autrui

CAPTURE

Elle peut être :

- demandée par le propriétaire des lieux où se trouve l'animal à un agent de la force publique ;
- demandée par le Maire à une société de capture

Animaux sauvages : lieux désignés par le Maire de la Commune sur conseil de la DSV

Chiens et chats fourrière municipale ou organisme habilité

Lieu de dépôt désigné par le Maire en l'absence de garantie à l'issue d'un délai de garde de 8 jours ouvrés; le Maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt après avis d'un vétérinaire mandaté par la DSV à faire procéder à l'euthanasie de l'animal ou à en disposer dans les mêmes conditions que pour les chiens non réclamés en fourrière.

2^{ème} catégorie

Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, Staffordshire terrier, American staffordshire terrier, Tosa, Rottweiler.

CIRCULATION

Muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique
- dans les parties communes des immeubles collectifs
- dans les lieux publics
- dans les locaux ouverts au public
- dans les transports en commun

PAGE SANTE

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

La C.M.U : Une couverture maladie complète.

A partir du 1^{er} janvier 2000, la loi permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier de la sécurité sociale pour ses dépenses de santé. Elle offre également aux personnes dont les revenus sont les plus faibles, une couverture maladie complémentaire.

Si vous n'êtes pas couvert par un régime d'assurance maladie, adressez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence pour bénéficier de la sécurité sociale.

Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance personnelle, vous n'avez aucune démarche à accomplir.

Dans ces 2 cas, vous ne paierez pas de cotisation si le revenu fiscal de votre foyer est inférieur à 42 000F par an.

Une « complémentaire » gratuite.

La CMU offre aussi une couverture maladie qui vient en complément des remboursements de la sécurité sociale. Vous pouvez bénéficier de la CMU complémentaire sous conditions de ressources ou automatiquement si vous êtes allocataire du RMI.

Si vous étiez couvert par l'aide médicale, la CMU vous prend en charge au 1^{er} janvier 2000, sans démarche de votre part. Vous pouvez bénéficier de cette « complémentaire » gratuite quel que soit votre régime d'assurance maladie. Vous pouvez déposer une demande même si vous avez une autre « complémentaire » maladie.

Dès 16 ans, vous pourrez avoir votre propre carte de sécurité sociale, quel que soit votre régime d'assurance maladie. Si les liens avec votre famille sont rompus, vous pouvez aussi demander seul la CMU complémentaire.

Quels droits offre la CMU complémentaire ?

Vous n'avez plus à payer les frais liés aux soins, y compris la part non remboursée par l'assurance maladie (notamment le ticket modérateur).

Vous n'avez plus à payer pour :

- les consultations médicales et les soins de ville
- les médicaments remboursés
- les examens de laboratoire
- les frais d'hospitalisation (forfait hospitalier)

Vos droits à la CMU complémentaire seront ouverts pour un an et réexaminés chaque année.

Pour plus d'informations, jusqu'au 31 mars 2000, vous pouvez appeler le numéro vert (appel gratuit) :

0 800 555 222

INFORMATIONS GENERALES

C'est arrivé aux Ormes.

Vous savez, bien sûr, que le 26 décembre 1999 notre commune, comme beaucoup d'autres, a essuyé les effets d'une tempête spectaculaire : toitures endommagées, antennes cassées, forêts dévastées. Les effets secondaires ont été aussi rapides, plus d'électricité, difficultés avec le téléphone et ensuite pénurie d'eau.

Savez-vous qu'une tempête d'une telle violence ne s'était jamais vue aux dires des anciens et que devant cet état de fait s'est produit quelque chose de formidable. Des voisins sont venus avec des échelles pour remettre des tuiles à leur place, des amis ou des connaissances ont sorti les tronçonneuses pour couper les branches ou bien pis les arbres couchés au travers des jardins, des cours, des routes, d'autres ont ouvert leur porte à ceux qui n'avaient plus de chauffage.

Vous ignorez sans doute que **M. VITU, notre Maire**, n'a pas hésité, avec sa famille, à écourter ses rares vacances pour soutenir et subvenir dans la mesure de ses moyens aux besoins de ses administrés,

que nos Maires-adjoints **Maurice MAURY** et **Philippe VERNET**, ont aidé la maison de retraite à retrouver un minimum de confort avec le groupe électrogène communal,

que **Patricia FRANÇOIS**, en vacances, a rameuté les dames des Ormes travaillant à la dite maison de retraite, lesquelles sont venues malgré leur jour de repos,

que les employés communaux **Jean-François LEROY**, **Didier Moreau**, **Lionel GUILLAUME** ont été à pied d'oeuvre dès le dimanche matin, pour couper, nettoyer routes et chemin, ce tous les jours jusque tard le soir,

qu' **Annie LEROY** a aidé à la distribution d'eau minérale en faisant du porte à porte, qu'il a même fallu trouver une citerne prêtée par l'un et de l'eau pompée par un autre dans un puits pour que les chevaux du Centre Équestre ne meurent pas de soif,

que presque toute votre équipe municipale s'est mobilisée à sa façon pour aider ?

Vous ne le saviez pas car cela s'est fait discrètement !

Nous laisserons de côté les quelques grincheux qui ont pensé que "la mairie" ne faisait rien.

Alors un grand bravo pour ce bel élan de solidarité et merci à tous.

Claudy BOISSY
Maire-adjoint.

PERMIS DE CONDUIRE

Pour agir avant qu'il ne soit trop tard, régulièrement l' ANPER (association nationale pour la promotion de l'éducation routière) organise des stages de récupération de points à l'Hotel Saint-Thibault à Provins.

Pour plus de renseignements et pour connaître les prochaines dates de stages, contacter le :

01 60 67 75 32

CONSULTATIONS MOBILES DE P.M.I.

(Protection maternelle et infantile)

Un avis de passage est affichée à la mairie 10 jours avant la date de la consultation qui est mensuelle. Les consultations sont destinés aux enfants de moins de 6 ans.

L'équipe médicale comprend : un médecin, une infirmière, une secrétaire.

Les consultations se déroulent de la façon suivante :

- examen médical complet
- dépistage précoce des handicaps à un âge où la prévention est particulièrement efficace
- orientation sur la médecine de soins en cas de pathologie dépistée
- diététique
- vaccinations
- établissements des certificats des examens obligatoires
- éducation sanitaire
- vigilance particulière pour les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par ailleurs, les médecins de PMI sont à la disposition des familles pour répondre aux questions sur la contraception, ils orientent les consultants sur les centres de Planning Familial, les gynécologues.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Diplôme avec Fleur d'Or :

Mr et Mme SALANSON qui ont gagné un voyage aux BALEARES .

Diplôme avec Fleur d'Argent :

Mr et Mme BOYE

Mme COGNOT

Mr et Mme MAGNEN Guy

Diplôme avec Fleur de Bronze :

Mr et Mme VIVIEN

Mr et Mme MONGUERET

Mr et Mme VILTANGE

Mr et Mme BRUTH

Diplôme d'encouragement :

Mme DELAHAYE Marie

Mr WACQUIER Fernand

La commune des ORMES SUR VOULZIE a été classée sur le plan départemental et a gagné un prix de 400F.

TROTTOIRS ENNEIGES

L'article 96 du Règlement Sanitaire Départemental prévoit que les voies et espaces publics doivent être propres. Les occupants des propriétés riveraines sont tenus de déneiger leurs trottoirs afin d'éviter toute chute.

Merci

TEMPETE DU 26 DECEMBRE 1999

Les dégâts causés par l'effet des vents et de la pluie liés à la tempête sont couverts par l'application des contrats d'assurance et en particulier les clauses relatives aux dégâts des tempêtes qui doivent figurer dans les contrats depuis 1990.

Les particuliers comme les entreprises doivent adresser à leur assureur, une déclaration de sinistre sans un délai exceptionnellement allongé jusqu'au 31 janvier 2000.

Une commission, chargée d'examiner les cas d'indemnisation les plus difficiles est mise en place à la préfecture de Seine et Marne depuis le 3 janvier 2000.

La commission peut être saisie par toute personne, particulier ou personne morale victime d'un dommage consécutif aux intempéries et qui estime rencontrer des difficultés dans le règlement de son dossier par sa compagnie d'assurance.

Les particuliers, les entreprises et les collectivités locales en cas de litige avec leur assureur devront adresser leur dossier à la trésorerie générale, auprès de laquelle le secrétariat de la commission est placé.

Trésorerie générale de Seine et Marne INDEMNISATION-INTEMPERIES

38 Avenue Thiers

77011 Melun cedex

Téléphone : 01 64 87 58 80 ou 01 64 87 58 69

LISTE DES MEDECINS DE GARDE

06/02/00	Dr AUBRIOT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
13/02/00	Dr ROSSIGNOL	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
20/02/00	Dr AUBRIOT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
27/02/00	Dr GOY	DONNEMARIE	01/60/67/39/11
05/03/00	Dr AUBRIOT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
12/03/00	Dr ALISON	DONNEMARIE	01/60/67/39/11
19/03/00	Dr PAYEN	LES ORMES	01/64/01/72/05
26/03/00	Dr CAUMONT	BRAY SUR SEINE	01/60/67/11/70
02/04/00	Dr BALLEREAU	BRAY SUR SEINE	01/60/67/13/01
09/04/00	Dr MANETTI	DONNEMARIE	01/64/01/38/09

PHOTO DE L'AN 2000

Les personnes désireuses de se procurer la photo de l'an 2000 des Ormes sur Voulzie peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

OUBLI

Félicitations à HERMANS Romain qui a réussi son brevet des collèges.

FORMATION

Le livre « La formation, clé de la réussite » est disponible en mairie à toute personne intéressée.

LOTO DU TELETHON

Le bénéfice de ce loto a été de 5 000F et nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

DECHETTERIE

La déchetterie mobile sera aux Ormes de 9 h à 17 h le :

- 26 janvier 2000
- 25 avril 2000
- 01 aout 2000
- 02 novembre 2000

RAPPELS

Nous rappelons que le cimetière n'est pas un aire de jeux et que nos enfants n'ont pas à y jouer.

D'autre part, pour leur sécurité, pensez à vérifier les lumières de leurs vélos car certains enfants se promènent la nuit sans lumière, ce qui est dangereux.

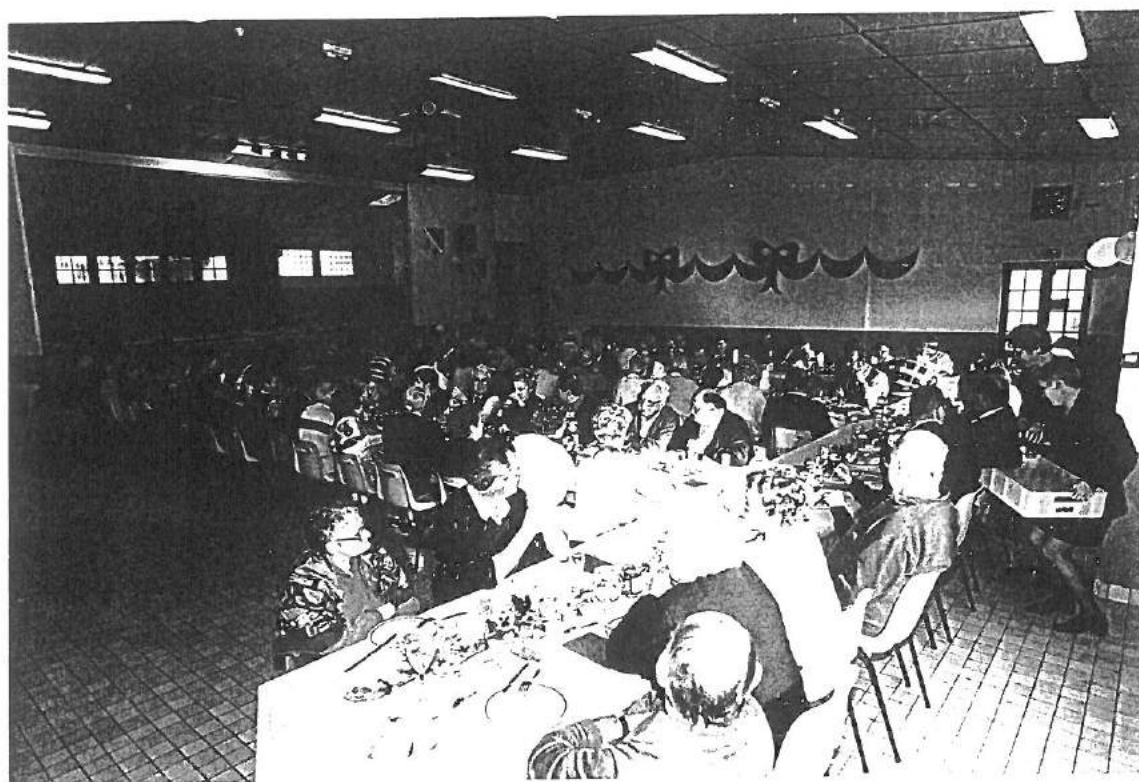
CHANGEMENT DE NOM

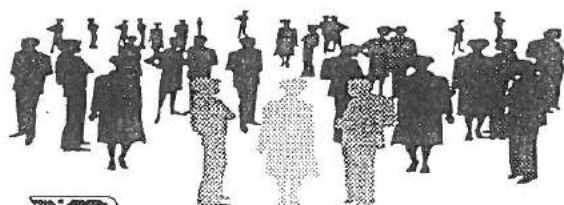
Pour des raisons pratiques (PTT, Pompiers, livreurs etc...) la Grande Rue qui se trouve au Moulin d'Ocle est devenue « Rue du Moulin d'Ocle », pour éviter toute confusion avec la Grande Rue de Couture.

REPAS DES RETRAITES



Très bonne ambiance ce dimanche 21 novembre 1999 au repas des anciens.
Les 108 invités étaient tous très contents de se retrouver et ils ont passé une bonne journée.
Les danseuses de Longueville ont fait un spectacle apprécié par tous.





SENIORS - SERVICES

*UNE RÉPONSE
AUX BESOINS SPÉCIFIQUES
DES PERSONNES AGÉES,
DÉPENDANTES OU HANDICAPÉES*

UNE ASSISTANCE

- * Pour vous accompagner dans tous vos déplacements
 - démarches diverses
 - emplettes, promenades, visites à des proches, ...
- * Pour vos achats et livraisons à domicile,
- * Pour tous vos petits travaux courants,
- * Pour le nettoyage, l'entretien et le fleurissement de tombes

UNE ÉCOUTE

- * Pour vous tenir compagnie
- * Pour vous renseigner et vous informer

TARIF

80 F/H (accompagnement compris) + Déplacement

En **TOUTE SÉCURITÉ** vous accueillerez ses intervenants
ALTER-EGO s'occupera de toutes les formalités liées à ces tâches

ALTER-EGO "P.B. SENIORS-SERVICES"

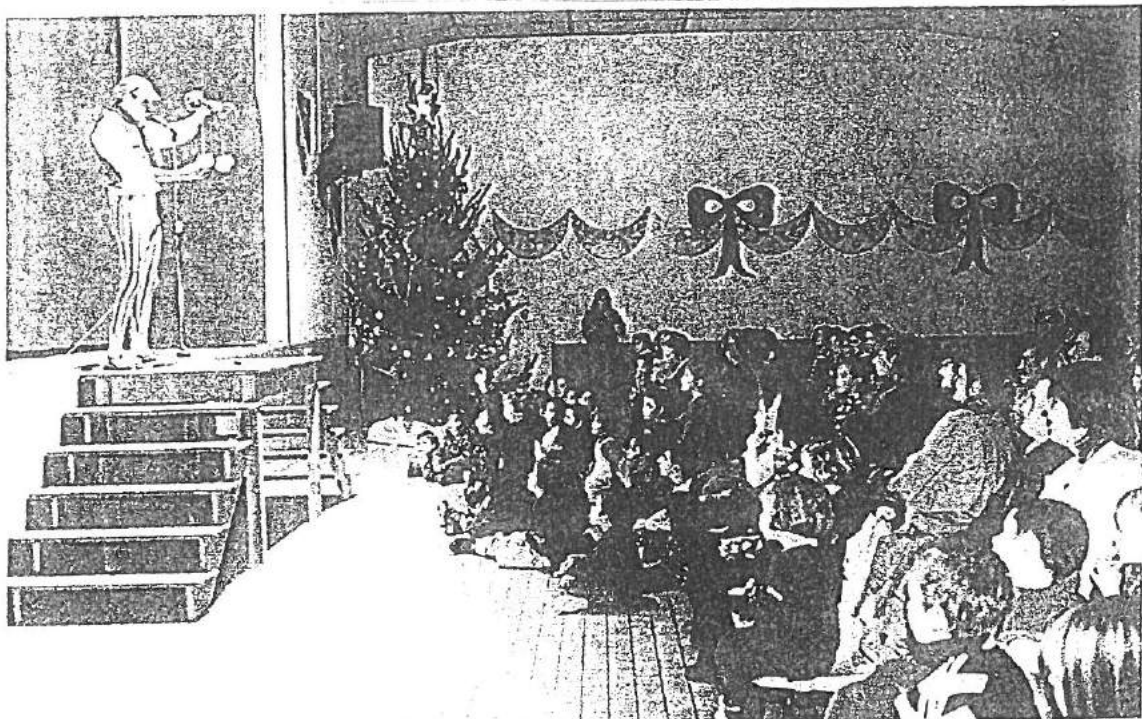
1 Résidence Les Glycines - 77650 SAINTE COLOMBE ☎ 01 60 58 07 45

Association Loi 1901 - N° de déclaration 3/02982



Meilleurs Vœux **2000**

Noël de l'école le 17 décembre 1999.



ETAT CIVIL 1999

NAISSANCES



SELMO Antoine	01 Janvier 1999
VIVET Léa, Marie	03 Janvier 1999
BERTAMINI Lauriane, Chantal, Roselyne	07 Février 1999
JOOMUN Yannick, Alexandre	26 Avril 1999
TAILLANDIER Loïc, Robert, Bernard	13 Mai 1999
LATOURE Léa, Françoise, Catherine	05 Août 1999
LEQUEUX Victorine, Marie, Caroline, Sylvie	20 Septembre 1999

MARIAGES



BARTHOLOMÉ Pascal, Michel, Joël LEROY Stéphanie, Denise, Juliette	18 Septembre 1999
VIALLET David, Marcel, Jean RIGUERA Karen	23 Octobre 1999

DECES



METAIS Lucien, Victor	07 Janvier 1999
MENTRARD Robert, Louis, Aimé	23 Janvier 1999
DUPUIS Georges	05 Février 1999
GIRARD René, André	27 Février 1999
COGNOT Pierre, Paul, Louis, Emile	02 Mars 1999
CORDIER Simone, Marie. Vve AUBRUN	25 Mars 1999
MAGNAC Irène, Aimée. Vve MARCEAU	15 Avril 1999
CUVILLIER Jules, Camille	18 Avril 1999
PARé René, Fernand	18 Mai 1999
LOMBARD Lucienne, Marguerite. Vve BOISSY	27 Juin 1999
DELAUDE Marcel, Louis	09 Juillet 1999
JAVAUX Joseph, Jean	14 Juillet 1999
CLOUZEAU Julie, Louise, Amélie. Vve TESSIER	24 Juillet 1999
MERY Lucienne, Alphonsine. Vve DELOINCE	24 Juillet 1999
TRINCALI Anna. Vve GENNA	02 Août 1999
VERDIER Gaston, André, Jean	04 Août 1999
GAUGUIN Georgette, Renée. Vve LABILLE	07 Août 1999
FAGE Marie-Antoinette. Vve CAUSSÉ	09 Août 1999
PERLERIN Lionel, Marcel	27 août 1999
BENARD Odette, Mauricette. Vve DELATTRE	15 Septembre 1999
LEPÊME Jean, Alexandre, Paul	18 Septembre 1999
NOé Marie, Louise, Clémence. Vve MONCHAUX	09 Octobre 1999
BEAUGRAND Jean-Pierre, Jacques	20 Octobre 1999
GRANDMOUJIN Marie, Rose. Vve RIPOLL	23 Octobre 1999
SURAT Madeleine, Ernestine, Hermance. Vve LELONG	25 Octobre 1999
BAILLET Brigitte. Epse BAUDHUIN	30 Novembre 1999
GAUTHIER Marcelle, Marguerite. Vve CANLET	04 Décembre 1999
CAVIGIOLI Violette, Marguerite	05 Décembre 1999
BONNET Fernande, Marguerite. Vve AURIEL	19 Décembre 1999
COGNET Juliette, Blanche. Vve MARTIN	22 Décembre 1999
BOULANGER Joffrette, Geneviève, Victoire. Vve MAURY	24 Décembre 1999
TRÉHOUX Germaine, Marie. Epse VARÉCHARD	29 Décembre 1999

PUBLICITES



La nouvelle dimension de la nuit



CENTRE ÉQUESTRE / PONEY-CLUB

LA TROIKA

80. GRANDE RUE DE COUTURE - 77 134 LES ORMES SUR VOULZIE
TEL: 01.64.01.70.50

ODILE CRÉPY - INSTRUCTEUR DIPLÔMÉE D'ÉTAT

ETS
HORTICOLES



LES
FLORALIES
DE LA VOULZIE

VENTE AU DÉTAIL

PRINTEMPS
GÉRANIUMS
PLANTES A MASSIFS

ÉTÉ
CHRYSANTHÈMES
PENSÉES - PRIMEVÈRES

D. VIVET - Route des Saudrielles
77134 LES ORMES-SUR-VOULZIE - TÉL. 01.64.01.74.17
Fax: 01.64.01.73.01 - ASPAC 0



